

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL1007

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« 18° *bis* Le nombre d'emplois vacants dans les métiers en tension et dans les métiers ayant des difficultés de recrutement mais ne figurant pas sur la liste des métiers en tension, ainsi que l'impact qu'aurait l'occupation de ces emplois par des travailleurs étrangers ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La liste des métiers dits « en tension » est tout à fait contestable. De nombreux corps de métiers n'y figurent pas alors que tous les professionnels des secteurs concernés s'accordent à dire qu'ils peinent à recruter. Cet amendement vise donc à évaluer l'impact qu'aurait la prise en compte de nouveaux métiers dans les « métiers en tension » tant pour le secteur économique que pour l'accueil des étrangers en France.